

Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2025

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

Le Conseil d'Administration réuni le 11 décembre 2025 en séance plénière sous la présidence de **Monsieur Marc BERGÈRE**, après en avoir délibéré, **approuve le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2025**, annexé à la présente délibération.

Vote :

Membres en exercice : 20

Quorum de présence : 17

Votes exprimés : 20

Dont

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

La présente délibération sera transmise au recteur de l'académie de Lyon.

Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

Fait à Villeurbanne, le 11 décembre 2025

Le Président du Conseil d'Administration

A large, stylized blue ink signature of M. Marc BERGÈRE, written over the text of his name.
M. Marc BERGÈRE

La Directrice

A blue ink signature of Mme Nathalie MARCEROU-RAMEL, written over the text of her name.
Mme Nathalie MARCEROU-RAMEL